

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

12 novembre 2015

Début du Conseil 20 h

Présents : Jérôme SOURSAC, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE(arrivé à 8h20), François GUILLE, Joëlle DEBARALLE, Sylvie MAZET, Franck VALETTE, Christian POZZA, Bernard JULLIE, Morgane MAUREL, Vanessa GROSSEAU, Nicolas VERDIER.

Absents excusés : Christophe ESTUBE

M. ESTUBE donne pouvoir à M. SOURSAC Jérôme

M. Le Maire propose de rajouter la délibération d'une création de poste permanent animation, en cas de besoin.

La proposition est acceptée.

Il est procédé comme d'habitude à la lecture et signature du compte rendu du conseil précédent.

1 - Délibération pour la suppression du Budget CCAS de la commune.

M. le Maire précise que la loi NOTRE permet aux petites communes de supprimer le budget CCAS. En effet, les aides éventuelles sont prises sur le budget général.

M. le Maire propose donc de fermer le budget du CCAS dont le montant s'élève à 3,40 €.

On passe immédiatement au vote :

Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.

2 - Délibération pour l'acceptation du projet départemental de coopération intercommunale.

M. le Maire explique une nouvelle fois l'objet de ce projet.

Il répond aux questions sur les modifications qui émaneront de cette réalisation.

Il précise notamment que les compétences qui seront attribuées à ce nouveau conseil, seront croissantes, et notamment, la prise en charge des différents syndicats (eau, SDE, ordures ménagères, accueil des gens du voyage...). Voir la liste donnée dans le document reçu par mail.

Il reprecise les modalités de regroupement des communautés de communes :

- C.C < 15 000 h doit se rattacher à une autre C.C.
- C.C > 15 000 h peut autonome, ce qui serait le cas pour la CCTGV.

Mais cela ne serait pas forcément un bon choix, si l'on regarde les futurs enjeux économiques du secteur.

La proposition de M. Le Préfet actuelle, conduirait notre nouvelle commune à environ 45 000 h et serait composée de 28 communes au lieu de 13 actuellement.

La validation de ce nouveau schéma aura lieu fin mars 2016. Les recours seront possibles en cas de forte opposition.

La décision finale sera prise fin 2016 et la mise en place administrative en 2017.

M. le Maire demande alors de passer au vote :

Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.

3 – Délibération pour la mise en place et la commande des bons d'achats de Noël pour le personnel communal.

Après un échange constructif, il est décidé par l'ensemble des conseillers, pour cette année, de reconduire la formule appliquée en 2014. Les bons seront de 100 € par agents titulaires.

M.Jullié est chargé de faire une proposition pour l'année 2016, de façon à répondre à la demande des agents (tenir compte de l'investissement de chacun, des absences...).

M. le Maire demande alors de passer au vote :

Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.

4 – Délibération pour la modification des loyers des logements Palulos.

M. Le Maire rappelle la nécessité d'appliquer l'augmentation annuelle en respectant les indices fournis par l'administration. L'augmentation par logement sera de :

- Logement 1 : 0,05 €
- Logement 2 : 0,04 €
- Logement 3 : 0,45 €

Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.

5 – Délibération pour l'adoption du programme de mise aux normes des bâtiments publics pour l'accessibilité des personnes handicapées.

M. le Maire reprend le document envoyé à chaque conseiller avant la réunion, et procède aux commentaires et analyses.

Les travaux à réaliser ont un coût inférieur aux premiers devis et ce en application de certaines normes applicables dans le cas des bâtiments de la commune.

Les travaux devront être faits en trois tranches et sur 3 ans consécutifs.

Vote : Oui à l'unanimité des présents + les pouvoirs.

6 – Situation concernant l'école.

M.Jullié fait part du travail en cours effectué par la commission RPI et évoque la reprise ou non de l'agent le 6 décembre prochain.

Il rappelle que depuis la rentrée scolaire 2015, la commission du RPI travaille à la restructuration du fonctionnement de l'ALAE/ALSH, afin qu'elle ne soit pas obligée de gérer régulièrement la structure. Il annonce que cela va de pair avec la préparation des entretiens du personnel, selon les modalités imposées par la loi. Il précise à ce sujet, qu'il a rendez-vous avec au CDG le 26 novembre pour poser toutes les questions qui pourraient aider la commission à avancer positivement.

Le souci de la commission étant toujours l'intérêt de tous (personnel et enfants qui nous sont confiés).

Si l'agent ne reprend pas, c'est le Directeur remplaçant qui continuera à assurer le remplacement.

Suite à l'entretien au CDG, nous continuerons et terminerons la réorganisation du fonctionnement de la structure ALAE / ALSH.

La proposition ci-dessus est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Elle sera soumise à l'équipe municipale de Canals pour sa mise en application.

7 – Délibération pour les travaux de réparation des cloches de l'église et pour la signature d'un nouveau contrat d'entretien.

M. Le Maire reformule les devis demandés. Il fait remarquer que parmi ces devis, celui de l'entreprise BODET est le plus précis et sérieux.

Les membres du conseil avaient reçu ces documents par mail, et sont donc en mesure de se prononcer sur le choix et la réalisation des travaux.

Ainsi, un contrat d'entretien d'un montant de 240 € par an sera signé avec l'entreprise BODET.

Les travaux seront prévus au budget 2016 avec la même entreprise.

La remise en état du système électrique et la mise en fonctionnement des cloches (réparations incluses) s'élève à 5575 €.

Le conseil municipal vote oui à l'unanimité plus les pouvoirs pour la réalisation des travaux et la signature du contrat d'entretien avec l'entreprise citée.

8 – Divers

- M.GUILLE s'est occupé des illuminations de Noël. Le conseil se prononce pour le choix de la décoration qui sera installée.
- M. Le Maire fait le bilan de la réunion qu'il a eu avec les administrations se prononçant sur le PLU, suite à l'enquête publique qui s'est terminée fin octobre 2015.
Il précise que le PLU a été accepté et que le commissaire enquêteur a tenu compte des remarques entendues pendant les entretiens.
Le commissaire enquêteur a ensuite transmis ses conclusions afin que le PLU puisse être approuvé. Ces conclusions ont été expliquées et concernent un refus de permis, et quelques reclassements de zones.
Le PLU sera présenté à la CCTGV le 24 novembre 2015 et devrait rentrer en application fin décembre 2015. Le calendrier annoncé au début a été respecté.
- La Directrice de l'école maternelle demande que soit reconduite l'aide donnée pour amener les élèves au cinéma pour Noël. Cette aide s'élève en général à environ 500 €.
Le conseil est d'accord à l'unanimité.
- M. Le Maire présente le devis de l'imprimeur pour la réalisation du journal annuel municipal. Vu l'effort fait par l'imprimeur, le devis est accepté. Le conseil décide donc de reconduire l'impression comme en 2014.
- M. Le Maire signale que la CCTGV a remarqué quelques défauts dans le travail voirie effectué par l'entreprise Colas. Elle sera vigilante lors des prochains contrats si nécessaire.

La séance est levée à 22h 30